

tourna les yeux vers M. de Vandières. Ce fut encore lui qui intervint.

—Je crois interpréter la réponse de madame de Savenay, dit-il, en vous assurant qu'elle n'hésiterait pas à vous être utile s'il était en son pouvoir de le faire. Je pense, comme vous, que son intervention serait bonne, mais cette intervention n'est possible que si elle est basée sur quelque indice, sur quelque preuve que madame de Savenay apporterait à la justice. Pouvez-vous nous donner cette preuve ?

—Hélas ! monsieur, nous ne savons rien. . . .

—Rien !

—Nous ne pourrions répéter que des choses connues. Mon pauvre mari est rentré chez nous en disant : " Enfin, je les ai, mes quinze mille francs. Ce n'a pas été sans peine." Et il nous a raconté que pour ne pas manquer M. de Savenay quand celui-ci reviendrait, et pour qu'on ne lui refût pas la porte, il avait eu l'idée de se cacher. Et tout à coup, en jetant les billets de banque sur notre table, il s'est aperçu que la liasse était bien grosse pour contenir quinze billets de mille francs. Il a vu l'erreur et il est accouru aussitôt pour la réparer. Mais vous savez cela, on a dû vous le dire et vous dire aussi qu'ayant devant lui une valise pleine d'un million en billets de banque, s'il avait été malhonnête homme, il en aurait pris des liasses et des liasses, une vraie fortune. . . Et c'est tout.

—Si Mme de Savenay allait trouver les juges pour leur dire que votre mari est innocent, on lui répondrait : " Prouvez-le-nous ! " Comment le pourrait-elle ?

—Oh ! monsieur, il est innocent, nous vous le jurons !

—Cela se peut, après tout, madame, mais croyez-moi, laissez Mme de Savenay à sa tristesse, à son deuil cruel, ayez confiance en la justice.

—Non, monsieur, non, nous n'avons pas confiance.

Elle se leva péniblement.

—Notre dernier espoir est évanoui. Venez, mes enfants.

Tous se dirigèrent vers la porte.

Instinctivement René fit un pas vers Louise. Et Louise, les yeux humides, le regardait encore, à ce moment-là.

Elle parut attendre de lui quelque chose. Mais René se tut. Que pouvait-il faire et que pouvait-il dire ? Il détourna les yeux.

Louise baissa la tête et pâlit un peu. A partir de ce moment, elle ne le regarda plus, quoi qu'il fit.

Les pauvres gens sortirent, désespérés.

René les laissa partir. Mais quand la porte fut refermée, il s'esquiva, et dans le salon voisin, il alla, auprès de la fenêtre, suivre le plus loin qu'il put Louise qui s'en allait, ayant à son bras sa mère chancelante.

Ils traversèrent la chaussée de la rue Daunou, se dirigeant vers le marché Saint-Honoré, Médéric en avant, marchant la tête basse.

Ce fut sans doute le hasard, mais tout à coup, comme attiré invinciblement par quelque pensée qui la reportait en arrière, Louise s'arrêta et leva les yeux vers les fenêtres du deuxième étage, qu'elle embrassa d'un coup d'œil. Le rideau de l'une de ces fenêtres retomba.

Mais elle avait vu René et son cœur battit. Et la mère sentit le bras de sa fille trembler un peu.

—Qu'as-tu, mon enfant ?

—Rien, mère.

Médéric eut un geste découragé.

—Quand le malheur s'abat sur de pauvres gens comme nous, dit-il, il ne fait jamais de demi-besogne.

XI

Le Serment de Médéric

Médéric n'espérait pas ; mais après avoir une première fois manifesté son peu de confiance, il n'avait plus rien dit. A quoi bon attrister, avant, sa mère ? Il serait bien temps de la consoler, après.

Jordanet, se sentant innocent, même d'une mauvaise pensée, gardait en la justice une fois inébranlable.

—Il n'est pas possible que l'on me condamne, disait-il à son avocat, toutes les fois que celui-ci allait le visiter.

L'avocat avait pris connaissance du dossier. Malgré tout ce qu'il y avait d'obscur dans cette enquête et d'inquiétant pour Jordanet, il n'était pas loin de penser que son client ne mentait pas en affirmant son innocence. Mais alors, puisque les médecins étaient catégoriques et puisqu'il fallait écarter l'idée du suicide, où était le meurtrier ? Était-ce M. de Kérunion ?

Le jour des assises arriva.

Mme Jordanet, Médéric et Jean, Louise et Camille, perdus dans le public, assistèrent aux débats, le cœur serré, repris de leurs incer-

titudes et de leurs terreurs, maintenant que le dénouement approchait.

Jordanet, dont la bonne figure n'avait trace d'aucune émotion, répondit avec beaucoup de calme aux questions qui lui furent posées. Son avocat le défendit avec une éloquence pénétrante.

Jordanet écoutait, bouche béante, ces belles paroles. Et de temps en temps, il se retournait vers les gardes, derrière lui, et leur disait avec un geste entendu :

—Hein ! c'est rudement tapé, tout de même ! il me soigne !

Hélas ! Le jury rapporta son verdict. M. de Kérunion avait été déclaré non coupable à l'unanimité. Jordanet, coupable, avec circonstances atténuantes. Il fut condamné à vingt ans de travaux forcés.

D'abord, quoique ayant fort bien entendu, Jordanet ne saisit pas. Il restait là, debout, bouche béante, regardant le président des assises.

.. Qu'est-ce qu'il a dit ? qu'est-ce qu'il a dit ?

On dut le lui répéter. Alors, abîmé comme par un coup de massue, il retomba sur son banc, et dans cet effondrement, il ne trouva qu'un mot pour manifester sa colère, sa douleur, la révolte de son honnêteté méconnue par la plus terrible des injustices.

—Ah ! mince ! Vingt ans !!! Ah ! mince !

On crut qu'il était enchanté et que ce châtement lui paraissait peu de chose. Les gardes, en l'emmenant, lui disaient :

—Vous êtes veinard, hein ! L'avocat vous a sauvé la perpétuité !

Et dans cet écroulement, il n'avait même point songé à adresser vers sa famille un dernier regard d'adieu.

Atterrés la mère et les enfants n'avaient pas la force de se lever. Ils pleuraient, étouffant leurs sanglots dans leurs mouchoirs. Sombre et les yeux secs, Médéric avait un sourire navré :

—Je le disais bien ! Il fallait s'y attendre.

Mais deux choses l'avaient frappé, durant ces débats. La déposition de M. de Vandières avait été accablante pour Jordanet. Celle de Mascarot n'avait pas été moins grave. Il avait noté cela dans sa mémoire. Et lorsqu'il avait pu embrasser son père, il lui avait dit :

—Père ! si loin que tu sois, je te vengerai !

Jusqu'au dernier moment, Médéric avait voulu l'encourager de sa présence.

Jordanet l'avait vite reconnu, au milieu du public, et les yeux du fils lui disaient que son respect n'avait pas diminué et que son amour filial avait grandi. Et Jordanet le remerciait d'un sourire triste.

Le brave homme, au cri de son enfant de prédilection, avait répondu :

—Oui, mon fils, tu me vengeras ! Je suis innocent. Je ne te dirai pas que je connais le coupable. Non. Mais je te dirai ceci : j'ai surpris jadis Mme de Savenay, alors qu'elle était jeune fille, entre les bras de M. de Vandières. Ils étaient amant et maîtresse. Pour moi, c'est l'un des deux qui a fait le coup. Si je me trompe, M. de Vandières n'épousera pas Mme de Savenay. Alors, cherche ailleurs. Mais si j'ai raison, dans un an, l'amant et la maîtresse seront mari et femme. Alors, venge-moi !

—Je ne l'oublierai pas, père !

Ce fut Mascarot qui vint annoncer la nouvelle à Marguerite. Lorsqu'il entra, elle était avec René et Gérard.

Marguerite s'élança vers lui :

—C'est fini ? demanda-t-elle d'une voix brève et alourdie.

—C'est fini, oui, madame.

—Eh bien, acquitté ? Acquitté ? n'est-ce pas ?

—M. de Kérunion, oui, madame. . . mais Jordanet. . . .

—Eh bien ? condamné ? fit la pauvre femme avec un cri affreux.

—Condamné à vingt ans de travaux forcés.

Marguerite sentit la terre se dérober et roula évanouie.

Gérard, les yeux mauvais, le regard dur, la considéra un instant, un soupçon au fond du cœur, et murmura :

—Mon Dieu ! que se passe-t-il ? que croire ? que croire ?

Il ne voyait pas René, qui, horriblement pâle, René qui savait tout et que son affection condamnait au silence, il ne voyait pas René qui, tout à coup chancelant, la jambe fauchée, tombait comme foudroyé, auprès de la pauvre femme.

XII

Suprême entrevue

La première pensée de Mme Jordanet avait été de demander l'autorisation de suivre son mari en Nouvelle-Calédonie, afin d'être là, toujours auprès de lui, pour le consoler de cette condamnation. Certes, elle serait partie malgré le mauvais état de sa santé.

L'administration donne aisément ces permissions aux femmes des